ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pianos

Question écrite n° 116263

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la situation de la Manufacture française de pianos. La direction de cette entreprise envisage aujourd'hui de fermer le site de production, installé à Alès et de licencier 46 salariés sur les 62 actuellement employés. La direction de Pleyel n'envisage de garder que 16 salariés qui seraient délocalisés sur un site de production installé à Saint-Denis. L'entreprise Pleyel s'était installée à Alès en 1973 dans le cadre de la reconversion industrielle du bassin à la suite de la fermeture des mines de charbon. L'entreprise comptait alors 180 salariés. L'entreprise Pleyel représente des emplois indispensables pour le développement économique de la ville d'Alès ; mais, au-delà, c'est aussi la préservation et la défense d'un savoir-faire exceptionnel dont il s'agit. La Manufacture française de pianos est la seule encore en activité sur le territoire national. De notoriété internationale, elle participe avec ses salariés hautement qualifiés à promouvoir l'excellence française dans ce domaine. Les salariés de Pleyel et leurs représentants semblent prêts à s'investir fortement dans un plan de redressement de l'entreprise : diversification et modification de l'organisation de la production, constitution d'une force commerciale suffisante, recapitalisation de l'entreprise... tout doit être envisagé pour maintenir les 62 emplois actuels à Alès. L'aide et le soutien de l'État à cette entreprise sont indispensables. Il n'est pas acceptable que disparaisse ainsi un des fleurons de l'industrie française et que demain le savoir-faire de la confection industrielle de pianos n'existe plus dans notre pays. Depuis trente ans, la ville d'Alès souffre particulièrement de la crise économique et ce bassin connaît un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale. Après la fermeture des mines, ce sont les industries et les entreprises qui étaient censées prendre le relais qui annoncent des plans sociaux les unes après les autres : Alstom, Crouzet, Câbles de Lyon, Cévennes Emballages, Jallate, Pleyel... à ce rythme, il ne restera bientôt plus grand-chose du génie industriel dans ce bassin d'emplois. Aussi il lui demande quelles actions entend prendre le Gouvernement pour défendre l'avenir de la Manufacture française de pianos et maintenir les emplois existants à Alès.

Texte de la réponse

La Manufacture de pianos d'Alès connaît des difficultés financières depuis sa reprise en 2000, liées à la baisse du marché haut de gamme et à l'arrivée de nouveaux concurrents historiquement positionnés sur le milieu de gamme, et qui se sont développés sur ce créneau. La direction de l'entreprise a présenté le 17 janvier au comité d'entreprise un projet de fermeture du site se traduisant par la suppression de 46 emplois et la création simultanée d'un atelier de fabrication de pianos à queue et de pianos d'exception à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) qui emploiera 16 personnes. La direction a proposé un plan social avec des mesures favorisant la mobilité et le reclassement des salariés comme, par exemple, en garantissant pendant deux ans le maintien de rémunération aux salariés qui retrouveraient un emploi. Le comité d'entreprise a donné, le 22 février, un avis favorable à ces mesures d'accompagnement. Enfin, il a été demandé à l'entreprise de s'engager pour une revitalisation du site. Un groupe de travail est chargé de préparer les modalités de ces actions de revitalisation. Il associe toutes les parties prenantes, notamment les salariés et la mairie assistée de la chambre de commerce et d'industrie d'Alès.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE116263

Données clés

Auteur : M. William Dumas
Circonscription : Gard (5e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 116263
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 481
Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3802